

# SPOT

L'offre hotspot Wi-Fi  
la plus compétitive du marché



## Inclus dans l'offre Spot :

### Le service, la licence et le matériel SPOT :

- L'abonnement mensuel Spot (12 mois)
- Le matériel : la borne WiFi selon offre
- La configuration et l'ouverture du service
- Le support technique au quotidien
- Le remplacement anticipé J+1

### En option :

- Le filtrage DNS Protect
- Le Support Technique VIP

[www.offrespot.com](http://www.offrespot.com)



Votre partenaire :



# SPOT

SOLUTIONS DÉDIÉES AUX

Boutique  
Café / Bar  
Restaurant  
Hôtel / Gîte  
Camping  
Terrasse

# HOTSPOT WI-FI POUR LES PROS

Partenaire technique : TP-Link

# SPOT POURQUOI ?

En fournissant votre accès internet Wi-Fi, vous prenez les mêmes responsabilités que votre fournisseur d'accès internet, pour tous les agissements de votre clientèle ou visiteurs, car vous devenez vous-même le fournisseur de l'accès Internet Sans-Fil.



Les risques concrets d'usage de votre connexion internet en accès Wi-Fi peuvent être :

- Téléchargements illégaux
- Piratage et diffusion de virus
- Et bien d'autres...
- Activité pédophile ou terroriste
- Diffusion de propos discriminatoires



tp-link

## 5 POUR VOUS EN PRÉVENIR

### OFFRES DE HOTSPOT



**BOUTIQUE | CAFÉ | BAR**

Superficie Wi-Fi : inférieure à 50m<sup>2</sup>  
Nb. utilisateur : 50 simultanés



**RESTAURANT**

Superficie Wi-Fi : jusqu'à 100m<sup>2</sup>  
Nb. utilisateur : 60 simultanés



**HÔTEL | GÎTE**

Superficie Wi-Fi : Jusqu'à 100m<sup>2</sup>  
Nb. utilisateur : 60 simultanés



**HÔTEL | GÎTE**

Superficie Wi-Fi : inférieure à 100m<sup>2</sup>  
Nb. utilisateur : 100 simultanés



**CAMPING | TERRASSE**

Superficie Wi-Fi : rayon de 200m<sup>2</sup>  
Nb. utilisateur : 80 simultanés

Ces 4 solutions SPOT vous protègent de ces risques ci-contre et mettent votre HOTSPOT Wi-Fi en conformité avec les réglementations suivantes :

Mise en conformité avec la loi Informatique et Libertés via une déclaration de votre fichier à la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés).

**CNIL.**

Conservation des stockages personnelles : rendue obligatoire à la suite de la promulgation de la loi du 21/06/2004 (dite LCEN), celle-ci impose à tout professionnel rendant un service Wi-Fi public d'enregistrer tout le trafic effectué sur Internet par tous les utilisateurs se connectant depuis votre hotspot.

**arcep**

Pour fournir un accès Internet Wi-Fi ouvert au public, vous devez être détenteur d'une licence opérateur délivrée par l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications et des Postes) permettant d'exploiter les fréquences Wi-Fi 2,4 GHz.

**Hadopi**

Prise en compte du respect de la diffusion des œuvres et de la protection des droits d'auteurs sur Internet relative à la lutte contre le téléchargement illégal. Vous devez pouvoir interdire le téléchargement illégal depuis votre hotspot.



Votre hotspot Wi-Fi doit être conforme RGPD. Le règlement relatif à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, est applicable en France depuis le 25 mai 2018.

